

protagonistes les plus enthousiastes du bilinguisme, voudrait-il faire publier de nouveau et dans les deux langues officielles ses quatre communiqués récents portant sur les projets approuvés dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse; de plus, voudrait-il, à l'avenir, publier dans les deux langues officielles tout communiqué relatif aux projets approuvés de sorte que les députés et les Canadiens unilingues puissent connaître les projets nombreux et variés autant qu'intéressants qui seront exécutés dans le cadre de ce programme dans toutes les régions du pays?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Je ne sais pas exactement à quelle liste l'honorable député fait allusion, monsieur le président, mais je serai très heureux de faire enquête à ce sujet. Toutefois, je dois le prévenir qu'un certain nombre de titres de projets inventés par les jeunes sont aussi intraduisibles du français à l'anglais que de l'anglais au français. Par exemple: «*Fun 71*»!

\* \* \*

### L'IMMIGRATION

#### LE PLACEMENT D'AGENTS PROVINCIAUX D'ORIENTATION DANS LES BUREAUX À L'ÉTRANGER

[Traduction]

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle a trait au communiqué publié hier comme quoi le gouvernement québécois va peut-être mettre en place des agents d'orientation dans les bureaux d'immigration fédéraux à l'étranger. J'aimerais demander au ministre si on accordera les mêmes égards et les mêmes facilités aux autres provinces.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Oui, monsieur l'Orateur, on a tout lieu de croire que les mêmes facilités seront accordées aux autres provinces.

#### LES ATTRIBUTIONS DE L'AGENT D'ORIENTATION DU QUÉBEC DANS LES BUREAUX FÉDÉRAUX À L'ÉTRANGER

[Français]

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Immigration, afin de savoir si l'agent d'orientation du gouvernement du Québec sera intégré au service fédéral de l'immigration à l'étranger et s'il aura la permission de faire de la promotion sur les plans culturel et linguistique pour les francophones qui veulent venir au Québec, ou si ses responsabilités seront tout simplement réduites à celles d'un commis de bureau?

[Traduction]

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Si des agents d'orientation du Québec sont affectés à nos bureaux d'immigration à l'étranger, c'est afin d'entreprendre le programme d'orientation qui

[M. Peddle.]

est de règle dans plusieurs provinces et qui est amorcé habituellement une fois l'immigrant arrivé ici. Dans ce cas-ci, il a paru avantageux d'entreprendre ce programme plus tôt, pendant que le futur immigrant se trouve encore dans son pays d'origine.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler aux députés qu'il reste exactement deux minutes avant la fin de la période des questions orales, et qu'il reste encore deux ou trois questions supplémentaires à poser. Si nous permettons qu'elles le soient, nous devons laisser de côté toute autre question.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et je voudrais paraphraser le rapport qu'un journal a fait de sa déclaration. Si le service consultatif des bureaux d'immigration était satisfaisant et si, selon la déclaration du ministre, les services d'immigration actuels étaient à la hauteur de la tâche, pourquoi alors le ministre a-t-il jugé nécessaire de conclure cette entente avec la province de Québec?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. La question prête à la controverse.

[Plus tard]

#### LE PROTOCOLE OTTAWA-QUÉBEC AU SUJET DU PLACEMENT D'AGENTS D'ORIENTATION À L'ÉTRANGER

**M. J. P. Nolan (Annapolis Valley):** Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme l'Ontario a un bureau d'immigration en Grande-Bretagne et d'autres régions du monde depuis quelque temps, pourquoi a-t-il fallu signer un protocole officiel ou un traité entre la province de Québec et le gouvernement fédéral à cet égard?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Il s'agissait simplement d'un accord qui s'imposait parce que les agents en cause seront logés à l'étranger dans les bureaux d'immigration du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, tandis que dans les autres cas, autant que je sache, les fonctionnaires occupent des bureaux provinciaux distincts.

\* \* \*

### LA GENDARMERIE ROYALE

#### LA TRANSMISSION DES SIGNAUX DE DISPOSITIFS D'ÉCOUTE

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Je voudrais poser une question au secrétaire d'État concernant l'espionnage électronique dont on a parlé hier. Pourrait-il dire, étant donné qu'il est chargé des communications, si des bandes particulières de fréquence sont réservées à la police ou à d'autres personnes qui utilisent des dispositifs d'écoute?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Je ne saurais répondre au député, monsieur le président, mais je vais m'enquérir, et il me fera plaisir de renseigner l'honorable député.